



CHARTRE DE BONNE CONDUITE VTT

Chaque membre s'engage à respecter les règles de bonne conduite communément reconnues pour la pratique du V.T.T, notamment celles de la présente charte (cette liste n'est pas exhaustive).

Ça pulse pour moi !

- Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance et du dénivelé du trajet choisi, je ne prends pas de risques inutiles et je m'assure d'être en capacité physique de faire ce type de parcours.
- Je prévois un ravitaillement et de l'eau en quantité suffisante.
- Je consulte la météo et je prévois des vêtements adaptés au temps.
- J'emporte avec moi une trousse de première urgence.
- J'informe d'autres personnes de mon itinéraire et/ou je ne pars jamais seul.
- Je suis assuré auprès d'un organisme spécialisé pour la pratique du VTT ou du VTTAE ou de la Route

Et mon vélo !

- Je m'assure du bon état de mon vélo (VTT, VTTAE ou route), notamment des freins !
- J'emporte avec moi un nécessaire de réparation.

Lors de la rando !

- Je regarde où je mets mes pneus.
- En pleine pente, je ne me laisse pas distraire par le « dahu ».
- Je m'engage à porter assistance à toute personne en difficulté.
- Je respecte le code de la route en toutes circonstances.
- Je porte un casque, je suis visible.
- Je maîtrise ma vitesse en toutes circonstances
- Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.
- J'emprunte les chemins balisés pour ma sécurité et je respecte le sens des itinéraires.
- Je fais attention aux véhicules ainsi qu'aux engins agricoles et forestiers.

Dré dans L'Darbon !

- Je reste courtois avec les autres usagers et je reste discret.
- Je respecte la nature, je ne jette pas mes déchets.
- Je respecte les propriétés privées, les zones de culture, les parcelles en régénération.
- Je referme les barrières.

L'association « Dré dans L'Darbon » décline toutes responsabilités en cas d'accident, perte, de vol ou de casse.